

40 - Création d'un marché de plein air sur le quartier Rivotte

M. l'Adjoint MORTON, Rapporteur : La Ville de Besançon accueille sur son territoire communal 13 marchés hebdomadaires de quartier et une foire mensuelle. L'organisation et le suivi de ces déballages commerciaux de plein air sont assurés par la Direction de la Police Municipale & Tranquillité Publique, qui gère également le marché des Beaux-Arts.

Dans le cadre de leurs actions de proximité, les élus ont rencontré ces derniers mois à plusieurs reprises les commerçants du quartier Rivotte. Ces derniers leur ont fait état de leur souhait de développer différentes actions visant à promouvoir et dynamiser le quartier Rivotte et ses commerces. Parmi les projets évoqués a émergé l'idée de la création d'un marché de plein air sur le quartier Rivotte.

A la demande de la Ville, l'Union des Commerçants de Besançon a réalisé courant mai une enquête de satisfaction clientèle sur l'offre commerciale existante sur le quartier et sur l'hypothèse de la création d'un marché de plein air. 340 personnes ayant une habitude d'achats sur le quartier Rivotte ont été interrogées (enquêtes réalisées pour moitié en face à face, pour moitié chez les commerçants). Plus de 40 % des personnes sondées jugent que l'offre commerciale présente sur le quartier ne répond pas à leurs attentes (40 % la jugent satisfaisante). 88 % des personnes interrogées expriment une forte attente concernant la création d'un marché alimentaire de proximité. Un déballage hebdomadaire le dimanche matin semble correspondre à la majorité des suffrages exprimés.

Les commerçants du quartier ayant exprimé leur souhait de s'inscrire dans cette démarche se sont également rapprochés de l'association «de Rivotte à Hugo» qui s'est déclarée très intéressée à collaborer à ce projet.

La Commission paritaire des foires et marchés publics d'approvisionnement, après étude de ce projet, a émis un avis favorable sur ce dernier lors de sa séance du 17 juin dernier.

Conformément à l'arrêté municipal en date du 2 août 2013 portant règlement des foires et marchés sur le territoire de la commune de Besançon, il est proposé au Conseil Municipal de valider la création d'un marché de plein air sur le quartier de Rivotte.

Ce marché se déroulerait dans les conditions suivantes :

- . Marché organisé tous les dimanches de 7 h à 13 h
- . Lieu d'implantation : une partie du parking Gaulard
- . Nombre de stands prévisionnels : entre 10 à 15
- . Ce marché accueillerait exclusivement des métiers de bouche et un fleuriste
- . Une redevance d'occupation du domaine public serait perçue auprès de chaque producteur ou commerçant d'après les tarifs validés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 11 décembre 2014
- . Organisation et gestion du marché par la direction de la Police Municipale sur la base de l'arrêté municipal du 2 août 2013 portant règlement des foires et marchés sur le territoire de la commune
- . Lancement envisagé du marché le 28 juin ou le 5 juillet.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la création d'un marché dans le quartier de Rivotte.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.